

Quelle température à Paris en 2005 ?

Fondation Concorde – 5 Avril 2005

Intervention de Mme Pappalardo, Présidente de l'ADEME

Durant le 21^e siècle, la planète va se réchauffer mais il est encore impossible d'en prévoir les conséquences locales. Il n'est pourtant pas trop tard pour agir car selon les mesures prises, ce réchauffement sera de 1.5 ou de 5-6 degrés. L'objectif est qu'il ne dépasse pas deux degrés.

- Le protocole de KYOTO :

C'est un « quasi miracle » qu'en 1997, alors que les opinions publiques étaient peu sensibilisées, des Etats aient pris des **engagements** sur la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. L'objectif qui est de réduire de 5% des émissions des gaz à effet de serre en 2012 par rapport à 1990 est à la fois :

- « **absolument nécessaire** » car :
 - il faut agir maintenant.
 - il constitue une prise de conscience officielle du problème.
 - il permet de tester des outils et des systèmes d'organisation.
- « **totalelement insuffisant** » car il permettra d'ici 2012 une réduction mondiale de 1-2% des émissions de gaz à effet de serre là où il faudrait 50% au niveau mondial ou même 75% pour les pays industrialisés si ils sont seuls à agir ainsi.

Ce protocole a deux problèmes majeurs, les sanctions sont peu dissuasives et les Etats-Unis et l'Australie, même si ils agissent de leur côté, en sont absents.

- Concernant la France: Le Plan Climat :

Pour remplir son objectif de maintien des émissions de gaz à effet de serre, la France a défini des objectifs et des politiques inclus dans le **Plan Climat** qui concerne :

- Tout le monde (sociétés, collectivités ...) et partout (logement, chauffage...)
- inclut un panel d'actions très large (actions de recherche, mesures d'incitation, réglementations et aussi dispositifs de communication).

Il permettra, si toutes ses actions sont mises en œuvre et si elles sont aussi efficaces que prévues, de réduire de 75 Millions de tonnes les émissions de CO2 d'ici 2012 alors que pour se conformer au protocole de KYOTO, 50 millions suffiraient.

- Après 2012 : la deuxième phase de KYOTO :

Les réflexions sur cette deuxième phase débuteront dès cette année avec plusieurs objectifs :

- **faire revenir les Etats-Unis** qui refusent les restrictions et misent sur l'innovation technologique mais font face à une pression interne de plus en plus forte de la part des Etats fédéraux, des entreprises...
- **intégrer les nouveaux grands émetteurs** (Chine, Inde...), conscients de l'urgence et pour qui ce sujet est un moyen de jouer un rôle international.
- **faire participer Les PVD encore très peu développés** en intégrant cette dimension dans les aides au développement.

En conclusion, les efforts à faire sont immenses mais nécessaires. Le protocole n'est qu'un premier pas et même si le renchérissement actuel des sources d'énergie (pétrole principalement) aide à la mise en place de dispositifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, cela ne suffira pas. Il faut agir d'autant plus vite que les prévisions semblent fondées, ce qui se passe aujourd'hui correspond à ce qui avait été prévu dans les années 90.

Réponses aux questions :

Comme il y aura augmentation des températures, des mesures d'adaptation commencent à être prises dans le tourisme de haute montagne notamment mais elles restent insuffisantes et de toutes façons il est très difficile de prévoir les conséquences de ce réchauffement et on ne commence qu'à prendre conscience que ça a déjà commencé. Le fait qu'il y ait déjà eut des périodes de réchauffement climatique par le passé n'en rend pas la situation moins grave. A chaque réchauffement, des espèces ont disparu et il ne faudrait que cette fois ce soit l'espèce humaine qui disparaisse. En plus, le fait de dire qu'il y aura des gagnants et des perdants est faux. Le réchauffement a lieu maintenant, il est rapide et connaît des phénomènes d'accélération, ses conséquences sont donc imprévisibles.

Réponse aux questions de M. Crespelle

Les collectivités territoriales peuvent agir en faisant l'inventaire au niveau local des émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur leurs patrimoine (environ 10% des émissions), en intégrant cette problématique dans leur politique d'aménagement du territoire (limitation des transports en voiture par exemple) et enfin en aidant à la sensibilisation.

Réponse à la question de M. Loechel

Le Plan National d'Attribution des Quotas de droits à polluer (PNAQ) est rentré en vigueur cette année et concerne environ 1300 installations (y compris des collectivités locales). Aujourd'hui, il faut encore attendre que tous les pays européens aient mis en place le leur et il encore trop tôt pour en faire une évaluation.

Le débat sur le réchauffement climatique prend de plus en plus de place mais il n'est pas encore pris en compte de manière satisfaisante dans toutes les politiques ce qui explique certaines décisions contraires à la lutte contre le réchauffement climatique. Il faut une profonde conviction de la part de la population pour que ça marche.

Réponse à la question de M. Bertin

Il est vrai que les dispositifs existant notamment en matière de dépôt de brevets sont compliqués mais un effort de simplification est fait (mise en place d'un guichet unique par exemple). En plus, il faut que l'ADEME fasse un effort de communication vis à vis des PME-PMI (par des accords avec les CCI qui sont en cours). Mais il faut avoir conscience qu'il y a plusieurs administrations qui s'occupent de ça.

Réponse aux questions de M. Moser

Il reste énormément de progrès à faire et la tâche peut sembler difficile mais il ne faut pas désarmer. Le potentiel est énorme. Si toutes les mesures visant à une plus grande efficacité énergétique étaient prises, on approcherait du facteur 4 (réduction de 75% des émissions) et ce sans perte de confort.

Réponse à la question de M. Philippe François